



Montréal, le 8 décembre 2017

Par dépôt électronique (SDÉ)

M^e Jean-Olivier Tremblay
Affaires juridiques
Hydro-Québec
75, boul. René-Lévesque Ouest – 4e étage
Montréal (Québec) H2Z 1A4

**Objet : Demande de modification de la désignation du Coordonnateur de la
 fiabilité au Québec
 Dossier de la Régie : R-3996-2016**

Maître Tremblay,

La formation au dossier a pris connaissance de votre correspondance du 6 décembre dernier, par laquelle le Coordonnateur de la fiabilité demande la remise de l'audience devant se dérouler du 6 au 8 février 2018 et, si nécessaire le 9 février 2018, tel que décidé par la décision D-2017-077 du 12 juillet 2017, au motif que l'avocat au dossier représentera le Distributeur devant la Régie dans un autre dossier entraînant un conflit d'horaire.

La formation me demande de vous faire part de son étonnement quant au fait que le Coordonnateur de la fiabilité soit touché par la gestion interne des dossiers d'une division réglementée d'Hydro-Québec. Cependant, elle prend acte de cette situation et reporte donc l'audience.

La Régie de l'énergie fera connaître ultérieurement la date pour la tenue de l'audience ainsi que la portée de cette dernière.

Veuillez agréer, Maître Tremblay, l'expression de nos sentiments distingués.

Pierre Méthé pour

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/ml

p. j.